

<p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT DU JEU-CONCOURS</b> <b>« Jeu-concours ffgolf – Wilson »</b></p>
---

### **Article 1 : ORGANISATEUR**

La Fédération française de golf, ci-après dénommée la ffgolf, Association sportive loi 1901, dont le siège social est situé 68, rue Anatole France – 92 309 Levallois-Perret Cedex, SIRET 784 663 189 00040 organise du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 juillet 2016 un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, pour les licenciés ffgolf 2016 majeurs inscrits à la Newsletter ffgolf et/ou à l'espace licencié.

Le Département Responsable du jeu-concours au sein de la ffgolf est : **Département Marketing / Madame Céline PREVOST.**

Ce jeu-concours s'intitule « Jeu-concours ffgolf – Wilson »

### **Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Participation gratuite et sans obligation d'achat.

Ce jeu-concours est réservé **aux joueurs licenciés ffgolf 2016 majeurs inscrits à la Newsletter ffgolf et/ou à l'espace licencié.**

Sont exclus **du jeu-concours**:

- Le personnel de la ffgolf, de ses filiales et du Golf National ainsi que les Membres de leur famille ;
- Les Membres du Comité Directeur ffgolf ainsi que les membres de leur famille ;
- Les dirigeants des filiales de la ffgolf ainsi que les membres de leur famille ;
- Plus généralement : toute personne, physique ou morale, ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation du présent jeu ainsi que les membres de leur famille.

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

#### **3-1 Les modalités de participation sont disponibles :**

Le règlement de ce jeu-concours est disponible :

- sur le Site Internet ffgolf : [www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org) dans le lien <http://www.ffgolf.org/Licence/Jeu-Wilson>
- Après de la ffgolf : Département Marketing-Communication (A l'attention de Madame Céline PREVOST), 68 rue Anatole France, 92 309 Levallois-Perret Cedex ;

Il est valable du 1er avril 2016 au 31 juillet 2016 minuit inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi).

### **3-2 Déroulement du jeu-concours:**

1 / Le licencié clique sur la bannière « Jeu-concours ffgolf - wilson » présentant le jeu-concours, présente sur l'espace licencié, rubrique « Mes Avantages »;

2/ Redirection du licencié vers un questionnaire

a) Le licencié répond à deux questions ;

Quel ambassadeur Wilson a remporté 3 Majeurs ?

- a. Paul Lawrie
- b. Marcel Siem
- c. Pdraig Harrington

Quelle gamme Wilson a été primée en 2016 à l'occasion des Golf Digest Hot List ?

- a. D200
- b. C200
- c. C100

b) Le participant devra finaliser sa participation au présent jeu-concours en indiquant les champs suivants : nom, prénom, ville, code postal, adresse email, numéro de téléphone, numéro de licence ffgolf 2016 active.

3/ La ffgolf organisera le 1<sup>er</sup> aout 2016, au siège de la ffgolf, un tirage au sort pour déterminer un gagnant parmi les personnes ayant donné la bonne réponse et remplissant les conditions de participation précisé au présent article.

### **Article 4 : DOTATION ET VALEUR DES LOTS**

Un tirage au sort aura lieu le 1<sup>er</sup> aout 2016 pour déterminer un gagnant.

La dotation mise en jeu pour le gagnant est la suivante :

1 série Wilson C200Valorisation TTC: 550 euros

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu de la part de ce dernier à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de son lot contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange, remboursement ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

### **Article 5 : DROIT SUR LES INFORMATIONS NOMINATIVES**

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles la concernant en écrivant à l'adresse du jeu-concours (ffgolf, 68 rue Anatole France, 92309 Levallois-Perret Cedex).

Les données collectées (nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, numéro de téléphone, numéro de licence ffgolf 2016 active) sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Elles serviront exclusivement à la ffgolf pour contacter les gagnants.

Les participants du jeu-concours ont la possibilité de refuser de communiquer leurs données personnelles. En conséquence, ils renonceront à leur participation au jeu-concours.

## **Article 6 : DROITS DE L'ORGANISATEUR**

Droit pour l'organisateur d'écourter, d'annuler, de prolonger l'opération en cas de force majeure, de loi, de règlement ou de jugement.

Tout avenant ainsi déposé sera mis en ligne sur le site Internet ffgolf : [www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org) en son lien <http://www.ffgolf.org/Licence/Jeu-Wilson> et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

Droit pour l'organisateur d'exclure de la participation toute personne n'ayant pas respecté le présent règlement, troublant le bon déroulement du jeu-concours.

Droit pour l'organisateur de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué, ou troublé les opérations.

Droit pour l'organisateur de communiquer sur l'identité du gagnant.

## **Article 7 : LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La responsabilité de la ffgolf ne saurait être encourue dans le cas suivant :

- si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, écourté ou annulé,

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Des additifs, où en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le jeu-concours. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

## **Article 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer au jeu-concours entraîne :

- L'accord concernant les dispositions de l'article 5 (DROIT SUR LES INFORMATIONS NOMINATIVES)

- L'arbitrage en dernier ressort de la ffgolf pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ ou à l'application du présent règlement.

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande en écrivant à l'adresse du jeu-concours: **ffgolf, Département Marketing 68 rue Anatole France, 923 09 Levallois-Perret Cedex**

(Timbre au tarif lent en vigueur moins de 20g remboursé sur simple demande conjointe).

Le règlement du jeu-concours est également disponible (en téléchargement) sur le site Internet ffgolf : [www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org)

## **Article 9 : EN CAS DE FRAUDE OU SUSPICION DE FRAUDE**

La ffgolf pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s), en cas de constatation d'un comportement suspect.

La ffgolf est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en sa possession. En cas de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la ffgolf ne pourra être engagée à ce titre.

Afin de sauvegarder les mêmes chances à tous les participants au présent jeu-concours, la ffgolf se réserve, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## **Article 10 : REMBOURSEMENT FRAIS DE PARTICIPATION**

Les participants par Internet (à l'exclusion des connexions par câble, ADSL ou tout autre accès haut débit à Internet) ayant joué depuis le territoire français (métropole et Départements d'Outre-mer) pourront, s'ils le souhaitent, se faire rembourser la somme qu'ils auront dépensé pour jouer (sur présentation de facture de l'opérateur téléphonique précisant le temps de connexion et le montant correspondant. Toute connexion supérieure à 3 minutes ne sera pas remboursée), ainsi que le timbre de leur demande de remboursement sur demande conjointe (timbre tarif vitesse lente sur la base d'un poids total de 20 grammes).

Toute demande de remboursement devra être faite, au plus tard 15 jours après la participation, par écrit à : **ffgolf, Département Marketing 68 rue Anatole France, 923 09 Levallois-Perret Cedex**

Le participant y indiquera clairement et impérativement la mention « Jeu-concours ffgolf-Wilson », ses nom, prénom et adresse complète ainsi que :

- . La date et l'heure de participation ;
- . L'adresse e-mail indiquée lors de la participation ;
- . Une copie de la facture de l'opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet détaillant la connexion concernée (à l'exclusion des connexions par câble, ADSL ou tout autre accès haut débit à Internet) ;
- . Un RIB aux fins de remboursement des frais de connexion.

Ne seront pas prises en compte les demandes de remboursement :

- Postées plus de 15 jours après la date de participation au jeu-concours;
- Ne correspondant à aucune inscription de coordonnées sur les fichiers informatiques ;
- Faites pour un participant par une autre personne ;
- Incomplètes (coordonnées incomplètes, absence du nom du jeu-concours; absence de la date de participation, absence de la date et de l'heure de participation, de l'adresse e-mail, et de la copie de la facture détaillant la connexion concernée.

Pour les demandes de remboursement, une seule demande par enveloppe sera admise : les demandes de remboursement regroupées dans une seule enveloppe seront considérées comme nulles et ne seront donc pas prises en compte.

Il ne sera pris en compte qu'une seule demande de remboursement par personne (même nom et même prénom) et qu'une seule demande de remboursement par foyer (même adresse).